

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 14 SEPTEMBRE 2017**

Le conseil municipal s'est réuni le Jeudi 14 septembre 2017, à 20 heures 30, sous la présidence de Madame BENETEAU Annie, Maire de la commune de Breuil-Magné.
Convocation du 07 septembre 2017.

Étaient présents : Mesdames BENETEAU Annie, FRANCOIS Patricia, SINTES Brigitte, DESTRUEL Myriam, ETCHEVERRY Geneviève, MARTIN Brigitte, NOBILI Josette, JEANNIERE Jessica et RODHES Monique. Messieurs PERRINAUD Michel, COURPRON Jean-Claude, BLANCHARD Jacques, CHATREFOUX Philippe et GAY Cyril (arrivé à 20 heures 50).

Pouvoirs : Monsieur BARRAUD Joanick donne pouvoir à Madame SINTES Brigitte.

Étaient absents: Madame CORBIERE Claire. Messieurs BRIAND Patrick, PINCE Jean-Marie et MONSEINS Laurent.

Secrétaire de séance : Madame JEANNIERE Jessica.

Ouverture de la séance à 20 heures 45.

Procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2017. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

2017 – 57 : Demande de fonds de concours 2017 à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan :

Vu les articles L.5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.5216-5VI,

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions de la loi du 27 février 2002,

Vu les dispositions de la loi du 13 août 2004,

Vu les conditions d'attribution des fonds de concours adoptées par le Conseil de la CARO par délibération n°2016-34 du Conseil Communautaire du 25 mars 2016,

Considérant que l'article L.5216-5VI du CGCT permet, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, le versement de fonds de concours entre une Communauté d'agglomération et ses communes membres,

Considérant que les conditions d'attribution des fonds de concours 2017 de la CARO prévoit un plafonnement pour l'attribution d'un fonds de concours pour la Commune de Breuil-Magné à hauteur de 13 860 € de dépenses minimums net de subventions soit un montant maximum 2017 du fonds de concours de 6 930 €,

Considérant que le versement des fonds de concours est soumis aux accords concordants du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné, exprimés

à la majorité simple,

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la Commune de Breuil-Magné a décidé de réaliser un parking,

Considérant le plan de financement de ces travaux correspondent à l'assiette des dépenses qui peuvent être prises en compte pour le fonds de concours

Poste de dépenses/recettes	Montants HT
Projet : Voirie	
Total des dépenses HT	38 794.00 €
Reste à la charge de la Commune	38 794.00 € HT
Plafond à 50%	19 397.00 €
Plafond maximum	13 860.00 €

Madame le Maire propose ainsi au Conseil Municipal de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à la CARO, correspondant au plafond maximum de 13 860 €, pour les travaux de parking.

Ces explications entendues, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne acte à Madame le Maire des explications ci-dessus détaillées,
- sollicite l'attribution d'un fonds de concours égal à 6 930 €, dans la limite des plafonds maximum des fonds de concours de la CARO accordés pour 2017, selon le plan de financement rappelé ci-après pour les travaux de parking,

Poste de dépenses/recettes	Montants HT
Projet : Voirie	
Total des dépenses HT	38 794.00 €
Reste à la charge de la Commune	38 794.00 € HT
Plafond à 50%	19 397.00 €
Plafond maximum	13 860.00 €

- s'engage à fournir l'état récapitulatif des dépenses visé par Madame la Trésorière et les courriers et convention ou arrêtés d'attribution de subventions pour le versement,
- autorise Madame le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2017 – 58 : Redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de gaz

Madame le Maire fait lecture de la proposition de calcul de GRDF concernant la redevance pour l'occupation du domaine public des communes par les ouvrages de distribution de gaz pour l'année 2017. Les paramètres de calcul pour cette année sont :

- Pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP) – formule de calcul : $(0.035 \times L + 100) \times TR$: la longueur totale des réseaux au 31/12 de l'année précédente (7 469 m), le taux de revalorisation de la RODP tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie (1.18), soit $(0.035 \times 7469 + 100) \times 1.18 = 426 \text{ €}$
- Pour la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public Gaz (ROPDP) – formule de calcul : $0.35 \times L$: Madame le Maire rappelle que cette redevance est égale à 0 € si aucun travaux n'a été réalisé en 2016 (ce qui est le cas), ce qui fait un montant total de 426 €.

Après délibération et vérification des éléments, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le montant de 426.00 € de redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de gaz pour l'année 2017 et autorise Madame le

Maire à établir le titre de recette correspondant.

Madame le Maire donne la parole à Madame MARTIN Brigitte :

Madame MARTIN remercie la municipalité pour le dernier matériel fourni qui a permis de poursuivre l'aménagement de la bibliothèque, notamment l'espace « enfants ». Elle présente l'intérêt pour la commune de voter la Charte du réseau des médiathèques de la CARO et, par là-même de faire entrer officiellement la bibliothèque « A Livre Ouvert » dans le réseau de lecture publique de la Communauté d'agglomération. Notre structure restera **une bibliothèque municipale à gestion associative**, mais bénéficiera de l'apport logistique du réseau (venue d'auteurs, prêt d'expositions...) et de soutiens financiers si nécessaire. En contrepartie, le tarif d'adhésion annuelle sera harmonisé avec celui pratiqué dans le réseau et sera désormais de 4 €, au lieu des 5 € demandés jusqu'à présent.

2017 – 59 : Charte du réseau des médiathèques Rochefort Océan :

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment la compétence en matière de Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2013-56 du Conseil Communautaire du 16 mai 2013 qui valide le Schéma de développement de la lecture publique sur le territoire de l'agglomération,

Vu la délibération n°2016-84 du Conseil Communautaire du 30 juin 2016 portant création sur le réseau de lecture publique Rochefort Océan,

Vu la délibération n°2017-04 du Conseil Communautaire du 16 février 2017 relative à la Charte du Réseau des Médiathèques Rochefort Océan,

Considérant que le Schéma de développement de la lecture publique était voté sur trois ans,

Considérant la création du réseau de lecture publique au 1^{er} janvier 2017,

Considérant le besoin de définir et d'adopter une Charte pour le réseau de médiathèques Rochefort Océan,

Le conseil municipal décide à 14 voix « Pour » et 1 « abstention » (Madame MARTIN) d'adopter la Charte du réseau des médiathèques Rochefort Océan annexée à la délibération.

Madame le Maire remercie Madame MARTIN pour son investissement au sein de la bibliothèque et précise que c'est un service que nous offrons à tous nos administrés.

2017 – 60 : Augmentation des droits de place :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que les tarifs des droits de place sont augmentés tous les ans. Madame le Maire et le Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'augmenter le prix des droits de place à compter du 1^{er} novembre 2017 comme ci-dessous :

40 € sans électricité (quarante euros)

66 € avec électricité (soixante-six euros)

Madame le Maire rappelle la gratuité des emplacements pour le marché du dimanche matin. C'est un service rendu aux administrés.

2017 – 61 : Nomination des membres représentants de la Commune auprès du SIVU Cuisine Rochefort Océan et de leurs suppléants :

Vu l'arrêté n°14-537-DRCTE-B2 du 28 février 2014 portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique dénommé « Cuisine Rochefort Océan »,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-350 autorisation l'adhésion des communes de Breuil-Magné et Lussant au Syndicat Intercommunal à vocation unique (SIVU) « Cuisine Rochefort Océan » et modifiant les statuts dudit syndicat,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au comité syndical,

Considérant qu'il est procédé à un vote à bulletin secret à la majorité absolue pour l'élection de chacun des délégués,

Considérant les candidatures de Mesdames BENETEAU Annie, FRANCOIS Patricia, MARTIN Brigitte et ETCHEVERRY Geneviève,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Comme 1^{ère} représentante titulaire : Madame FRANCOIS Patricia
- Comme 2^{ème} représentante titulaire : Madame BENETEAU Annie
- Comme 1^{ère} représentante suppléante : Madame MARTIN Brigitte
- Comme 2^{ème} représentante suppléante : Madame ETCHEVERRY Geneviève.

DIVERS :

Madame le Maire :

- fait lecture :

- des remerciements de la Cabane de Moins pour le prêt des stands ainsi que la mise à disposition du personnel communal pour leur installation. Cette 1^{ère} fête à la Cabane a accueilli 500 personnes sur la journée.
- des remerciements du BMFC pour avoir pensé à l'association afin de tenir la buvette lors du repas champêtre du 14 août dernier. C'était une belle réussite.
- du courrier de l'association « Tremä » (anciennement PEP 17) demandant l'accord de la collectivité pour l'accueil d'une famille de migrants. A ce jour, la Commune ne possède pas de logements disponibles. Monsieur PERRINAUD propose d'en parler dans le « Beurlin » afin que les personnes le souhaitant puissent mettre un logement à disposition.
- du courrier de Madame GIULIANO demandant l'autorisation de sous louer le local de l'infirmier pour exercer son activité d'infirmière thérapeute en thérapie cognitive et comportementale, occasionnellement. Nous émettons un doute sur la possibilité de le faire. Nous pensons que légalement, Monsieur TAUSSAC n'a pas cette possibilité. Nous répondrons à Madame GIULIANO qu'elle doit s'assurer auprès de Monsieur TAUSSAC que cela ne provoquera pas de gêne liée à son activité.
- de la demande de l'association « Salsa » afin d'avoir l'option chauffage pour les mois d'hiver. Il est difficile d'estimer la consommation. Nous pensons proposer un forfait de 40 € par mois. Proposition acceptée par le Conseil Municipal.
- de la carte de remerciements de Florian PINAUD pour l'aide attribuée au

positionnement dans son fauteuil ainsi que pour les travaux effectués devant son domicile.

- informe que la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan reconduit les balades thermographiques. Le but est d'utiliser une caméra infrarouge permettant de visualiser les pertes de chaleur d'un bâtiment et rend par conséquent plus perceptible le gaspillage d'énergie lié à un manque d'isolation thermique. Ce diagnostic ayant été fait récemment, nous ne nous positionnerons pas cette année.

- fait le point sur les subventions que nous avons demandées pour les travaux d'investissement et qui nous ont été accordées :

DETR 2017 :

- Réfection des chemins communaux

Travaux HT : 38 233.30 €

- Réhabilitation des bâtiments communaux + FSIPL 2017

Travaux HT : 56 507.55 € - Accordé 70 % (pour le FSIPL) soit 39 555.29 €

- Réfection de la cour de l'école maternelle et création d'une aire de jeux

Travaux HT : 59 116.40 €

CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Changement ouverture et réfection toiture logement Mme USSEL :

Travaux TTC : 18 886 € - Accordé 20 % soit 3 777.20 €

- Réhabilitation du gîte communal :

Travaux HT : 31 660 € - Accordé 30 % soit 9 498 €

- Changement ouvertures de la Mairie :

Travaux HT : 7 424 € - Accordé 25 % soit 1 856 €

- Pare ballons

Travaux HT : 3 788 € - Accordé 25 % soit 947 €

- Réfection des chemins communaux

Travaux HT : 38 233.30 €

DISTRICT

- Pare ballons

Travaux HT : 3 788 €

- a rencontré Monsieur DUBEAU qui souhaite remettre les circuits d'alimentation de l'abreuvoir en état afin que l'eau s'y écoule. Il a commencé à nettoyer. Le Conseil Municipal est favorable à ce projet.

- rappelle le concert de « Gospel » le 23 septembre. Il y a besoin d'aide :

Mesdames DESTRUEL et NOBILI à la billetterie

Madame MARTIN à l'accueil des artistes

Mesdames ETCHEVERRY et SINTES aux entrées

Madame RODHES à la préparation des repas pour les artistes et du pot de l'amitié.

Le nombre exact de convives lui sera communiqué ultérieurement.

- informe que l'Association des Maires appelle à la solidarité après le passage du cyclone IRMA. La Commune fera paraître l'information sur le site de *Vivrabreuil*.

- fait part au Conseil que les gérants de la pizzeria souhaitent organiser un concours de belote le 14 ou le 21 octobre. Ils demandent de louer le local près du leur. Le Conseil est d'accord et propose une location d'un montant de 38 €. Il faudra

également qu'ils signent une convention de mise à disposition et qu'ils fournissent une attestation d'assurance.

TOUR DE TABLE :

Monsieur BLANCHARD souhaite revenir sur la sous location du local infirmier. Il met l'accent sur la clause de non concurrence. Madame le Maire le rassure en lui expliquant qu'il ne s'agit pas de la même activité. Madame GIULIANO est infirmière-thérapeute.

Monsieur GAY :

- informe que la maison de Monsieur ROUZEAU Claude est en reconstruction suite à l'incendie. Il y vit à nouveau.
- demande si nous avons des infos particulières sur l'extension de la zone de Beligon. Réponse négative.

Monsieur COURPRON informe :

- que les employés communaux ont commencé à repeindre les volets des logements communaux. Le chantier avance bien.
- que ces mêmes employés ont procédé au nettoyage du terrain de VTT et des terrains de tennis avec le tractopelle de la CARO.

Madame le Maire rappelle que ces terrains sont à la disposition des administrés. Ce sera d'ailleurs rappelé dans le *Beurlin*.

Madame ETCHEVERRY demande que soit faite la distribution des invitations pour le repas des personnes âgées du 11 novembre.

Madame SINTES :

- remercie les employés pour le nettoyage des rues,
- Informe que les parcours de santé ont été installés cet été.

Madame le Maire signale que nous avons de plus en plus d'espaces aménagés, ce qui induit plus d'entretien.

Monsieur PERRINAUD :

- informe que la Commune a trouvé un terrain d'entente avec Monsieur GUILLOTEAU pour l'échange et la vente du chemin de Liron,
- demande que la fiche de poste du régisseur ne soit pas verrouillée avec trop de détails.

Madame le Maire rappelle qu'une fiche de poste est évolutive et que cela ne posera pas de problème si nous souhaitons faire évoluer les tâches liées au poste de régisseur. L'intitulé du poste est : « Ouvrier polyvalent ».

Séance levée à 22 heures 30.

RAPPEL DES DELIBERATIONS :

2017 – 57 : Demande de fonds de concours 2017 à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan

2017 – 58 : Redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de gaz

2017 – 59 : Charte du réseau des médiathèques Rochefort Océan

2017 – 60 : Augmentation des droits de place

2017 – 61 : Nomination des membres représentants de la Commune auprès du SIVU Cuisine Rochefort Océan et de leurs suppléants